

Réunion du 5 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2014/354 - Administration générale - 5
Mise à disposition par l'ADEC d'un salarié de droit privé pour la mission TIC et santé / Silver économie

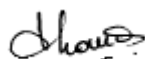
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, après avis du Comité technique paritaire (CTP) du 17 avril 2014 :

- approuve la mise à disposition par l'Association pour le développement des entreprises et des compétences (ADEC) à LA WALCK, d'un salarié de droit privé auprès du Département,
- approuve la convention relative à cette mise à disposition,
- dit que cette convention peut faire l'objet d'une modification ultérieure par voie d'avenant, permettant la prolongation de la mise à disposition, dans la limite maximale fixée par les textes.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention ainsi que, le cas échéant, l'(les) avenant(s) à la convention, à intervenir entre l'ADEC et le Département.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140505-86284-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/05/14